

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
12 juillet 2012
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-sixième session
Point 38 de l'ordre du jour
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité
Soixante-septième année

**Lettre datée du 9 juillet 2012, adressée au Secrétaire général
par les représentants de l'Afghanistan et du Japon
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint les conclusions de la Conférence de Tokyo sur l'Afghanistan, tenue le 8 juillet 2012, sous la forme d'un document intitulé « Déclaration de Tokyo : Partenariat pour l'autosuffisance en Afghanistan – de la transition à la transformation » (voir annexe I).

Au nom de nos gouvernements respectifs, nous vous sommes très reconnaissants de vous être rendu en personne à Tokyo, témoignant ainsi de l'engagement pérenne de l'Organisation des Nations Unies en faveur de la stabilité de l'Afghanistan. La Conférence a réaffirmé l'alliance historique entre l'Afghanistan et ses partenaires internationaux sur la base de l'Accord-cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo (voir annexe II), qui sous-tend notre partenariat pour la décennie de la transformation.

Nous vous serions obligés de bien vouloir transmettre le texte de la présente lettre et de ses annexes aux Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et le faire distribuer comme document officiel de l'Assemblée, au titre du point 38 de l'ordre du jour, et du Conseil.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Afghanistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Zahir **Tanin**

L'Ambassadeur,
Chargé d'affaires par intérim,
Mission permanente du Japon
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Kazuo **Kodama**



**Annexe I à la lettre datée du 9 juillet 2012
adressée au Secrétaire général par les représentants
de l'Afghanistan et du Japon auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Déclaration de Tokyo
Partenariat pour l'autosuffisance en Afghanistan
– de la transition à la transformation
8 juillet 2012**

Préambule

1. Le Gouvernement afghan et la communauté internationale (ci-après désignés comme « les participants ») se sont réunis à Tokyo le 8 juillet 2012 pour réaffirmer et consolider leur partenariat visant à faciliter le passage de la phase de transition à la décennie de la transformation (2015-2024). La Conférence de Tokyo, en liaison avec le sommet de Chicago de mai 2012 entre l'Afghanistan et les pays contribuant à la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), a posé de nouvelles bases de partenariat, plus solides, afin d'appuyer la croissance et le développement durables de l'Afghanistan tout au long de la décennie de la transformation. Ces démarches s'inscrivent dans la suite donnée aux décisions prises lors de la Conférence de Bonn, en décembre 2011, où le Gouvernement afghan et la communauté internationale ont renouvelé leurs engagements mutuels à long terme concernant la gouvernance, la sécurité, le processus de paix, le développement économique et social et la coopération régionale, et dans le cadre des conférences internationales antérieures telles que la Conférence de Londres de janvier 2010 et la Conférence de Kaboul de juillet 2010. Présidée par les Gouvernements japonais et afghan, et forte de la participation de ministres et de représentants de 55 pays et de 25 organisations internationales et autres du monde entier, la Conférence d'aujourd'hui a également reconnu les rôles de plus en plus importants que les nouveaux partenaires et les pays voisins et de la région sont appelés à jouer en faveur du développement durable de l'Afghanistan.

2. Depuis le tournant marqué par la Conférence de Tokyo de janvier 2002, l'Afghanistan, avec l'appui constant et résolu de la communauté internationale, qu'il soit financier ou autre, a connu une évolution importante et enregistré des progrès notables sur de nombreux aspects du développement, tels que l'éducation, la santé, les routes, l'électricité et les télécommunications, ainsi qu'il est ressorti du colloque organisé par l'Agence japonaise de coopération internationale le 6 juillet 2012 à Tokyo. Répondant aux aspirations de longue date de son peuple, le pays a jeté les bases d'un système de gouvernance démocratique, notamment par la promulgation d'une nouvelle constitution qui entérine le respect du pluralisme et des droits de l'homme, en particulier l'égalité des droits des femmes et la promotion d'une société civile de plus en plus active et de médias libres et vigoureux.

3. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour que se réalise le souhait des Afghans de vivre dans un pays pacifique, stable et autosuffisant. Avec l'appui de la communauté internationale, l'Afghanistan continuera de progresser dans des domaines tels que la sécurité, s'agissant en particulier du terrorisme et de la lutte contre les stupéfiants, la réduction de la pauvreté, les besoins humanitaires, la fourniture de services sociaux de base, la sécurité alimentaire, la défense des droits

de l'homme, notamment des femmes et des enfants, le respect de la dignité des personnes, la promotion de l'éducation et de la culture, l'amélioration de la gouvernance, la lutte contre la corruption, la diminution de la dépendance vis-à-vis de l'aide internationale et la promotion de l'investissement privé, contribuant ainsi à la sécurité humaine.

4. À la Conférence de Bonn, l'Afghanistan et la communauté internationale ont fait état d'une vision commune du partenariat à long terme qui aiderait le pays à obtenir une croissance économique et un développement durables et de jouir d'une autonomie financière en sortant de la phase de transition pour entrer dans la décennie de la transformation. Aujourd'hui à Tokyo, le Gouvernement afghan et la communauté internationale ont réussi à transformer l'engagement mutuel qu'ils avaient pris à Bonn de coopérer tout au long de la décennie de la transformation en un cadre de travail solide et crédible axé sur les priorités du Gouvernement telles qu'elles sont énoncées dans le document stratégique intitulé « Vers l'autosuffisance ». Ils ont ainsi établi le Cadre de responsabilité mutuelle (ci-après dénommé le « Cadre de Tokyo »), qui régit leur partenariat pour la décennie de la transformation.

Sécurité et processus de paix

5. Les participants ont réaffirmé leur respect de la souveraineté, de l'unité, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de l'Afghanistan, respect qui est indispensable à la paix, au bien-être et à la prospérité de la région et au-delà. Ils ont également réaffirmé que la paix et la sécurité constituaient le fondement d'une société stable et prospère. Ils se sont accordés à reconnaître que la principale menace qui pesait sur la sécurité et la stabilité de l'Afghanistan résidait dans le terrorisme et que cette menace mettait aussi en danger la paix et la sécurité régionales et internationales. À cet égard, les participants ont reconnu les dimensions régionales du terrorisme et de l'extrémisme, notamment les sanctuaires terroristes, et insisté sur la nécessité d'entretenir une coopération régionale et internationale de bonne foi et axée sur les résultats en vue d'éliminer le terrorisme dans la région, cela de manière à sécuriser l'Afghanistan et prémunir la région et le monde contre la menace terroriste. Ils ont ainsi réaffirmé leur détermination à lutter contre le terrorisme et l'extrémisme sous toutes leurs formes et à ne jamais permettre que l'Afghanistan serve à nouveau de sanctuaire au terrorisme international.

6. Les participants ont souligné qu'il était crucial de mettre un frein à la production et au trafic de drogues et de précurseurs, qui sont une autre menace à la sécurité et à la croissance économique de l'Afghanistan, ainsi qu'à la paix et à la stabilité internationales, et mis l'accent sur la responsabilité qui incombait aux pays voisins et aux pays consommateurs de remédier au problème de la demande afin de soutenir la lutte contre les stupéfiants. Ils ont ainsi pris note de l'importance que revêtaient les décisions de la troisième Conférence ministérielle des partenaires du Pacte de Paris sur la lutte contre le trafic illicite d'opiacés en provenance d'Afghanistan, qui s'est tenue le 16 février 2012 à Vienne. Le Gouvernement afghan et la communauté internationale ont réaffirmé leur détermination à combattre le problème des stupéfiants par des moyens tels que l'éradication des cultures, le démantèlement des infrastructures de production, la promotion d'une agriculture de substitution et de nouvelles méthodes pour faire appliquer les lois, et la coopération dans la lutte contre la drogue et les précurseurs chimiques et contre le blanchiment

de capitaux et la corruption qui en soutiennent le trafic. Les participants ont rappelé avec force qu'il était essentiel pour cela de mettre fin au conflit et de créer d'autres moyens de subsistance, ainsi que de prendre des mesures efficaces en matière de répression, de contrôle aux frontières et de lutte contre la corruption, et qu'il fallait parallèlement que le secteur de la santé soit à même de soigner les toxicomanes.

7. Les participants se sont félicités des progrès accomplis jusqu'à présent dans le cadre du processus de transition. Avec l'annonce de l'entrée dans la troisième tranche du processus le 13 mai 2012, 75 % de la population bénéficiera dorénavant de la protection offerte par les Forces nationales de sécurité afghanes. D'ici à la mi-2013, toutes les régions d'Afghanistan auront entamé la transition et les forces afghanes auront la responsabilité de la sécurité dans tous le pays, ce qui permettra un retrait de la FIAS d'ici à la fin de 2014. Les participants ont souligné la nécessité de protéger la population civile conformément au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme. Ils ont rappelé qu'il était essentiel que le pays dispose de forces nationales de sécurité parfaitement professionnelles, capables et responsables qui protègent les civils, en particulier les femmes et les enfants, respectent la Constitution et se conforment aux lois afghanes et internationales.

8. Les participants ont accueilli avec satisfaction la vision claire et le plan dûment financé concernant l'objectif de rendre adéquates et viables les Forces nationales de sécurité afghanes durant la décennie de la transformation, ainsi qu'entériné par l'Afghanistan et les pays contribuant à la FIAS lors du sommet de Chicago de mai 2012. La communauté internationale a réaffirmé son intention d'appuyer la formation, l'équipement, le financement et le renforcement des capacités de l'Armée nationale afghane et de la Police nationale afghane au cours de la décennie de la transformation, étant entendu que, durant les années à venir, elle réduirait progressivement sa contribution financière à mesure que le Gouvernement afghan assumerait des responsabilités financières croissantes. Le rythme et l'ampleur d'une réduction graduelle des effectifs jusqu'à un niveau viable dépendront des circonstances et seront décidés par le Gouvernement afghan, en consultation avec la communauté internationale. Le renforcement des moyens de la police civile et des autres services de protection de la légalité fera partie des priorités. L'aide internationale sera fournie par l'intermédiaire de mécanismes adaptés, cohérents et efficaces répondant à des exigences de souplesse, de transparence, de responsabilité, de refus de la corruption et de rentabilité.

9. Les participants ont réaffirmé l'importance des efforts de paix et de réconciliation en vue de mettre fin aux violences dans le pays et de rétablir la paix et la sécurité conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et tel qu'indiqué dans les communiqués de Londres et de Kaboul et confirmé par les conclusions de Bonn. Il est crucial que les démarches devant aboutir à la réconciliation et à la paix se caractérisent par un esprit d'ouverture, représentent les intérêts légitimes de l'ensemble de la population et soient menées et contrôlées par les Afghans. Dans ce contexte, les participants ont rappelé le caractère essentiel de principes de réconciliation, tels que le renoncement à la violence, la rupture des liens avec le terrorisme international et le respect de la Constitution afghane, y compris ses dispositions relatives aux droits fondamentaux et notamment les droits des femmes, et souligné que les acteurs de la région devaient respecter et soutenir le processus de paix et son issue. Ils ont reconnu le rôle central de la réintégration dans le processus de paix, en cela qu'elle ouvrira la voie au relèvement communautaire et

à la réhabilitation de la société afghane après le conflit grâce à l'amélioration de la sécurité, du développement communautaire et de l'administration locale. À cet égard, la communauté internationale s'est félicitée des efforts de réintégration accomplis jusqu'à présent, notamment au bénéfice de plus de 4 700 ex-combattants. Elle a salué la nomination de M. Salahuddin Rabbani à la présidence du Haut Conseil pour la paix, réaffirmé son appui résolu aux initiatives de paix menées par le Gouvernement afghan par l'intermédiaire dudit organe et du Programme afghan pour la paix et la réintégration, et appelé les pays de la région qui peuvent apporter une contribution à faire preuve de toute la coopération possible aux fins du succès du processus de paix. Les participants ont également souligné que la participation des organisations de la société civile et des groupes de femmes était essentielle à l'aboutissement du processus et à l'instauration d'une culture de paix et de respect des droits de l'homme en Afghanistan, à la lumière en particulier de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

10. Les participants ont souligné que le retour et la réintégration durables des réfugiés et déplacés afghans revêtaient un caractère fondamental pour la sécurité et la stabilité. La communauté internationale a réaffirmé, y compris dans la Stratégie de recherche de solutions adoptée lors de la conférence du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés qui s'est tenue à Genève les 2 et 3 mai 2012, sa détermination à rehausser le potentiel de développement et de réintégration en Afghanistan afin de créer des communautés viables à long terme et de favoriser le retour d'un nombre accru de ressortissants réfugiés dans les pays voisins. Le Gouvernement afghan et la communauté internationale ont reconnu le fardeau supporté par les voisins de l'Afghanistan, en particulier le Pakistan et l'Iran, qui accueillent temporairement des millions d'Afghans en des temps difficiles, et ils se sont engagés à poursuivre leur action afin d'assurer le retour volontaire des réfugiés, dans l'ordre et la sécurité.

Gouvernance et stratégie d'autosuffisance économique

11. Les participants ont reconnu qu'un développement économique rigoureux et durable et de meilleurs moyens de subsistance pour la population afghane dépendaient d'une bonne gouvernance aux niveaux national et infranational. Dans l'Accord-cadre de Tokyo, le Gouvernement afghan et la communauté internationale ont réaffirmé leur partenariat pour la croissance et le développement économiques de l'Afghanistan au moyen d'un processus de responsabilité mutuelle et la transformation de la relation bénéficiaire-donateurs en relation responsable-partenaires.

12. Pour que la communauté internationale ait la capacité d'aider l'Afghanistan de façon soutenue, les participants sont convenus qu'il fallait que le Gouvernement afghan honore ses engagements dans le cadre de ce nouveau partenariat. Dans ce contexte, les autorités afghanes ont confirmé qu'elles étaient déterminées, comme elles l'avaient exprimé à Bonn, à ce que le système politique du pays continue de représenter à l'avenir sa société pluraliste et demeure fermement ancré dans la Constitution afghane. Le peuple afghan continuera à construire une société stable et démocratique, fondée sur l'état de droit, un pouvoir judiciaire efficace et indépendant et la bonne gouvernance, et à poursuivre la lutte contre la corruption. Le Gouvernement afghan a affirmé que les droits de l'homme et les libertés fondamentales de ses citoyens, en particulier l'égalité entre les hommes et les femmes, étaient garantis par la Constitution et les engagements de l'Afghanistan au

titre des instruments internationaux en matière de droits de l'homme. Il s'est engagé à organiser des élections libres, régulières, transparentes et inclusives en 2014 et 2015, auxquelles tous les Afghans participeront librement sans ingérence interne ou externe.

13. La communauté internationale a également pris note des progrès du Gouvernement afghan dans le domaine de la gouvernance économique et du partenariat établi avec le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement et la Banque islamique de développement. La communauté internationale a accueilli avec satisfaction les efforts déployés par l'Afghanistan jusqu'à présent et souligné que d'autres mesures devaient être prises concernant notamment le règlement de la question de la Banque de Kaboul.

14. Les participants ont réaffirmé qu'ils partageaient le même objectif, à savoir la réalisation d'une croissance économique à long terme pour l'Afghanistan et l'autosuffisance budgétaire. À cette fin, le Gouvernement afghan a élaboré une stratégie intitulée Towards Self-Reliance (Vers l'autosuffisance), en vue d'une croissance et d'un développement durables, qui sera mise en œuvre dans le cadre des programmes prioritaires nationaux, une attention particulière étant accordée à la croissance économique, aux activités productrices de recettes, à l'emploi et au développement humain. Le Gouvernement poursuivra, pendant une bonne partie de la décennie de la transformation, la planification et la mise en œuvre de ces programmes selon un échelonnement adéquat et nécessaire, en procédant à des examens à intervalles appropriés. La communauté internationale a accueilli favorablement la stratégie afghane et réaffirmé qu'elle s'engageait à aligner 80 % de l'assistance sur les programmes prioritaires nationaux et à acheminer au moins 50 % de son aide au développement par l'intermédiaire du budget national du Gouvernement afghan, conformément aux communiqués de Londres et de Kaboul. À cet égard, les donateurs se sont félicités des résultats remarquables de l'examen du Fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction de l'Afghanistan, qui confirment qu'il existe des mécanismes effectifs et crédibles que peuvent utiliser les donateurs pour remplir leurs obligations au-delà de 2014 concernant leur part de 50 % du budget. Les participants ont encouragé d'autres partenaires, tels que les organismes des Nations Unies, à appuyer les mesures d'alignement et les mécanismes budgétaires par le biais de leur rôle directeur et de leurs activités de programmes.

15. Les participants ont réaffirmé que le Gouvernement afghan aurait des besoins financiers spéciaux, importants et continus, mais en baisse, qui ne pouvaient être satisfaits par les recettes intérieures dans les années suivant la transition, selon les estimations établies par la Banque mondiale et le Gouvernement afghan lors de la préparation de la Conférence de Tokyo. Pour aider à remédier à cette insuffisance de moyens budgétaires, la communauté internationale s'est engagée à orienter son soutien financier vers le développement économique de l'Afghanistan pendant la décennie de transformation. À cet égard, lors de la première phase de la décennie de transformation, elle s'est engagée à verser plus de 16 milliards de dollars des États-Unis jusqu'en 2015 et à maintenir son appui jusqu'en 2017, pratiquement aux mêmes niveaux que ceux des 10 années précédentes pour aider à combler l'écart budgétaire tel qu'estimé par la Banque mondiale et le Gouvernement afghan.

Coopération régionale

16. La coopération et l'intégration régionales contribuent à la durabilité des efforts de développement en augmentant les possibilités économiques et commerciales, et en renforçant le dialogue politique. Il est extrêmement important de garder à l'esprit que l'engagement soutenu des partenaires régionaux de l'Afghanistan demeure essentiel pour relever les défis communs tels que le terrorisme, l'extrémisme, les stupéfiants, les réfugiés, la réduction des risques de catastrophe, les obstacles au commerce, l'investissement et la croissance économique, le rôle des instances et mécanismes régionaux, qui facilitent le dialogue politique permanent et contribuent à renforcer la confiance parmi les pays. À cet égard, les participants ont reconnu l'importance du Processus d'Istanbul, dirigé par l'Afghanistan et dont la maîtrise revient à la région, lancé le 2 novembre 2011, et accueilli avec satisfaction les progrès réalisés dans ce contexte, le processus avançant par étapes vers la mise en place pratique par les pays et organismes concernés de mesures de confiance prioritaires, en tant qu'étape cruciale de l'approfondissement de la coopération, de l'interaction et de la confiance parmi les acteurs du voisinage immédiat et plus lointain de l'Afghanistan. Les participants se sont félicités des très bons résultats de la Conférence ministérielle sur la sécurité et la coopération dans le cœur de l'Asie, qui s'est tenue à Kaboul le 14 juin 2012, et attendaient avec intérêt la prochaine conférence ministérielle, prévue au Kazakhstan durant le premier semestre de 2013.

17. Les participants ont encouragé la poursuite de l'action menée pour promouvoir la coopération économique régionale par l'intermédiaire d'autres instances régionales, telles que la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie, l'Organisation de coopération économique, l'Organisation de la coopération islamique, l'Organisation de Shanghai pour la coopération, l'Association sud-asiatique de coopération régionale, et le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale. Les participants se sont félicités de la décision de l'Organisation de Shanghai pour la coopération d'octroyer le statut d'observateur à l'Afghanistan.

18. Les participants ont réaffirmé que, l'Afghanistan étant un pays enclavé, il était indispensable de concrétiser la vision de connectivité régionale et d'intégration économique, dans laquelle l'Afghanistan servirait de pivot et de voie de passage, au centre d'une région stable et prospère. Il convient d'encourager la communauté internationale à appuyer les programmes prioritaires nationaux qui favorisent la coopération économique régionale et à financer le fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction de l'Afghanistan, géré par la Banque asiatique de développement. Les participants ont souligné qu'il était essentiel de mettre en œuvre des projets au niveau régional, y compris les projets et programmes recensés lors de la cinquième Conférence sur la coopération économique régionale concernant l'Afghanistan et ceux mentionnés dans le Programme de coopération économique régionale pour l'Asie centrale (CAREC) en 2011 dans les domaines du transport, du commerce et dans d'autres secteurs clefs.

19. Les participants ont réaffirmé qu'il fallait renforcer les échanges pratiqués sur les axes commerciaux historiques et promouvoir le commerce, les transports en transit, les investissements, la gestion des frontières en vue de l'intégration régionale et mondiale et de la création d'un environnement porteur. Ils ont noté avec satisfaction la conclusion de l'accord de transit entre l'Afghanistan et le Tadjikistan et de l'accord sur le transport transfrontalier de personnes, de véhicules et de

marchandises entre l'Afghanistan, le Kirghizistan et le Tadjikistan dans le cadre du Programme CAREC.

Secteur privé et société civile

20. De l'avis des participants, il était indispensable de mettre sur pied un secteur privé dynamique pour garantir le développement durable de l'Afghanistan, en particulier pour le long terme, et cela exigeait que le Gouvernement afghan s'engage fermement à prendre toutes les mesures requises pour instaurer un environnement économique favorable, notamment à mettre en place des cadres réglementaires et à créer les infrastructures nécessaires. Les participants ont souligné qu'il était important de promouvoir les investissements intérieurs et étrangers en Afghanistan. Ils ont encouragé la création de modèles pour les partenariats entre pays en matière d'investissement, selon lesquels des investisseurs internationaux peuvent conclure des arrangements de partenariat avec ceux de la région, ainsi qu'avec des entrepreneurs afghans locaux. Dans ce contexte, il faudrait accorder une attention particulière à la création d'emplois et aux initiatives axées sur l'emploi pour les femmes et les jeunes.

21. En ce qui concerne les secteurs d'investissement prioritaires, les industries extractives, qui suscitent déjà un intérêt croissant parmi les investisseurs privés, ainsi que d'autres secteurs productifs en Afghanistan, tels que l'agriculture et l'énergie, joueront un rôle déterminant pour attirer les investissements du secteur privé au bénéfice d'une croissance économique sans exclusive et durable et de la création d'emplois. Dans ce contexte, la démarche du Gouvernement afghan consistant à créer un corridor de développement des ressources mérite l'attention.

22. Les participants se sont félicités des résultats du Sommet sur les investissements en Afghanistan, organisé le 28 juin à Delhi par la Confédération de l'industrie indienne, auquel ont participé un grand nombre de participants de pays voisins et qui a souligné qu'il était essentiel de mettre en œuvre les recommandations du Sommet. Ils ont réaffirmé que la communauté internationale devait mettre en place des dispositifs d'atténuation des risques et d'octroi de crédit pour promouvoir les investissements du secteur privé en Afghanistan. Cette dernière s'est engagée à prendre des mesures concrètes pour promouvoir l'investissement privé et le commerce en mobilisant les institutions financières de développement compétentes, les agences de crédit à l'exportation et autres outils gouvernementaux et non gouvernementaux afin d'encourager les investissements dans le capital humain et financier en Afghanistan. Les participants ont également réaffirmé l'importance de la participation des femmes dans les conférences du secteur privé, soulignant la nécessité d'un développement sans exclusive et de la reconnaissance des droits des femmes.

23. Les participants ont souligné le rôle joué par la société civile afghane s'agissant de défendre et de promouvoir les droits de l'homme, la bonne gouvernance et le développement social, économique et démocratique durable de l'Afghanistan par un dialogue soutenu. Ils ont réaffirmé qu'une société civile prospère et libre, fondée sur le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, en particulier l'égalité des sexes, inscrits dans la Constitution afghane était indispensable à l'instauration d'une société plus pluraliste en Afghanistan.

24. Les participants ont pris acte de la déclaration faite par les organisations de la société civile à la Conférence de Tokyo. Ils se sont félicités des résultats de la manifestation de la société civile, organisée conjointement par des organisations non gouvernementales japonaises et afghanes le 7 juillet, à Tokyo.

La voie à suivre

25. Afin d'assurer la continuité et le progrès, les autorités afghanes et la communauté internationale ont décidé de créer un mécanisme de suivi pour examiner leurs engagements mutuels à long terme, tels qu'énoncés dans la présente Déclaration et l'Accord-cadre de Tokyo, et d'en vérifier le respect sur la base du principe de la responsabilité mutuelle. À cette fin, les participants ont décidé, dans le cadre du processus de Kaboul, que des réunions de suivi se tiendraient tous les deux ans au niveau ministériel, entre-temps au niveau des hauts fonctionnaires, et à des intervalles plus réguliers dans le cadre du Conseil commun de coordination et de suivi dirigé par les autorités afghanes et l'ONU.

26. Le Gouvernement afghan a exprimé sa reconnaissance à la communauté internationale pour son appui résolu en faveur de la sécurité et du développement en Afghanistan, notamment pour avoir réaffirmé lors de la Conférence d'aujourd'hui qu'elle s'engageait à appuyer l'Afghanistan pendant la décennie de la transformation. Il a également pris note avec satisfaction de l'appui offert par les organismes des Nations Unies dans le processus de développement de l'Afghanistan, notamment par la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan.

27. Les participants, et en particulier le Gouvernement afghan, ont exprimé leurs vifs remerciements au Gouvernement et au peuple japonais d'avoir organisé la Conférence de Tokyo et accordé leur soutien constant en faveur de la stabilisation et du développement de l'Afghanistan. Ils attendent avec intérêt la prochaine réunion ministérielle, qui sera organisée conjointement par l'Afghanistan et le Royaume-Uni en 2014, après l'élection présidentielle en Afghanistan.

**Annexe II à la lettre datée du 9 juillet 2012
adressée au Secrétaire général par les représentants
de l'Afghanistan et du Japon auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo

1. Le Gouvernement afghan et la communauté internationale réaffirment leur partenariat en faveur de la croissance économique et du développement de l'Afghanistan, dans le cadre d'un processus de responsabilité mutuelle visant à la réalisation d'objectifs convenus d'un commun accord, tel que décrit dans le présent document, ci-après dénommé le « Cadre de Tokyo ». La capacité de la communauté internationale de maintenir son appui à l'Afghanistan dépendra du respect par les autorités afghanes de leurs engagements énoncés dans le Cadre de Tokyo. Le présent document instaure une approche fondée sur des engagements mutuels contractés par le Gouvernement afghan et la communauté internationale pour aider l'Afghanistan à atteindre ses objectifs en matière de développement et de gouvernance, sur la base des engagements pris par la communauté internationale dans le Cadre de Tokyo. Ce cadre établit un mécanisme permettant de suivre et d'évaluer régulièrement le respect des engagements.

2. Une bonne gouvernance est essentielle pour assurer un développement économique vigoureux et durable et améliorer les moyens de subsistance de la population afghane. Conscient de ce fait, le Cadre de responsabilité concrétise les engagements mutuels qui ont été pris dans le contexte du Processus de Kaboul et réaffirmés à la Conférence de Bonn en définissant des objectifs communs de développement et de gouvernance et en instaurant un mécanisme, comme il est indiqué dans le présent document, contraignant les parties à assumer la responsabilité de leur réalisation. Les objectifs sont en phase avec la stratégie économique et de développement du Gouvernement afghan, présentée dans la Déclaration sur un partenariat pour l'autosuffisance.

3. À la Conférence de Bonn de décembre 2011, la communauté internationale a affirmé le statut particulier de l'Afghanistan, qui, de pays en transition, devient un pays en transformation, l'habilitant ainsi à recevoir, des bailleurs de fonds, une aide plus importante que d'autres nations se trouvant dans une situation analogue. Le Gouvernement afghan et la communauté internationale sont tenus de répondre aux attentes de leurs citoyens concernant une gestion efficace et transparente de leurs ressources.

4. Le Gouvernement afghan réaffirme solennellement qu'il s'engage à renforcer la gouvernance, sur la base des droits de l'homme, de la légalité et du respect de la Constitution afghane, considérant qu'elle participe d'une croissance économique et d'un développement durables.

5. En partenariat avec la communauté internationale, le Gouvernement afghan s'efforce de parvenir au développement durable, à la croissance économique et à la viabilité des finances publiques, en réduisant sa dépendance à l'égard des donateurs, comme il est indiqué dans la Déclaration sur le partenariat pour l'autosuffisance. À cette fin, les autorités afghanes ont mis sur pied les programmes prioritaires nationaux et, en consultation avec la communauté internationale, élaborent actuellement une politique de gestion de l'aide qui devra être approuvée, d'ici

décembre 2012, par le Conseil commun de coordination et de suivi, afin d'assurer l'exécution et l'efficacité optimales de l'aide internationale compte tenu des priorités nationales.

6. Alors que l'Afghanistan entre dans une décennie de la transformation, il importe de poursuivre les progrès accomplis au cours de la dernière décennie dans les domaines qui sous-tendent une croissance économique et un développement durables, en particulier pour les femmes et les filles, tels que l'éducation, la santé et d'autres services de base, ainsi que le respect renforcé des droits de l'homme. Des défis comme la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et les besoins humanitaires doivent également être pris en compte, conjointement, d'une manière efficace et appropriée, pendant la transition et la décennie de la transformation.

7. Une transition réussie conduira à une décennie de la transformation, au cours de laquelle l'Afghanistan, s'appuiera sur les acquis de la transition pour devenir un pays bien dirigé, engagé sur la voie du progrès socioéconomique et régi par ses propres priorités nationales. Cela exigera une réorientation du paradigme concernant la nature du partenariat entre le Gouvernement afghan et la communauté internationale, qui devra cesser d'être un lien entre bénéficiaire et donateurs pour devenir une relation entre responsable et partenaires. Cette évolution requerra une redéfinition des principes, des engagements mutuels et des modalités du partenariat, ce qui fait l'objet du Cadre de Tokyo. La Conférence de Tokyo marque une étape cruciale dans le début d'une telle redéfinition.

Principes

8. Le Cadre de Tokyo est fondé sur les principes largement reconnus d'une croissance économique et d'un développement durables et inclusifs, comme suit :

- a) La gouvernance a une incidence directe sur les résultats obtenus en matière de développement;
- b) L'assistance internationale alignée sur les programmes prioritaires nationaux améliore l'efficacité et la viabilité de l'aide au développement;
- c) L'assistance internationale canalisée à travers les budgets nationaux peut améliorer les capacités institutionnelles nationales, les résultats en termes de développement et la responsabilisation vis-à-vis des citoyens afghans;
- d) Le suivi transparent des indicateurs de développement et de gouvernance est un moyen puissant d'engagement de responsabilité devant la population afghane, permettant de renforcer les engagements mutuels des donateurs et du Gouvernement afghan à améliorer les résultats en matière de développement;
- e) L'investissement privé, tant intérieur qu'étranger, est la clef d'une croissance économique durable; et
- f) La coopération régionale facilite l'intégration des économies régionales, contribuant ainsi à soutenir les efforts en matière de développement en Afghanistan.

Engagements mutuels

9. Les participants soulignent qu'il est essentiel que l'assistance soit fournie conformément aux principes de l'efficacité de l'aide, estimant qu'ils ne peuvent continuer comme si de rien n'était et qu'il est temps de tenir les promesses qui ont

été faites. Le Cadre de Tokyo définit un partenariat de développement nouveau et revitalisé entre le Gouvernement afghan et la communauté internationale.

10. Le Gouvernement afghan et la communauté internationale affirment qu'une démocratie fonctionnelle, fondée sur des élections crédibles et inclusives, une fonction publique professionnelle et efficace, l'accès à la justice et le respect de la légalité, est indispensable pour la sécurité, l'équité, la stabilité et la prospérité de l'Afghanistan. Le renforcement de la gouvernance et des institutions, mettant l'accent sur les droits des femmes, est une condition préalable à une croissance économique forte et soutenue, à la création d'emplois et la prospérité pour le peuple afghan.

Engagements concernant la gouvernance et le développement de l'Afghanistan

11. Le Gouvernement afghan et la communauté internationale surveilleront les résultats obtenus dans les cinq grands domaines du développement et de la gouvernance, selon les modalités décrites ci-dessous. Un calendrier de ces indicateurs sera établi par le Gouvernement afghan pour la prochaine réunion du Conseil commun de coordination et de suivi. Les objectifs visés et les indicateurs initiaux pour chaque domaine sont décrits ci-dessous.

Démocratie représentative et élections équitables

Objectif : organiser en 2014 et 2015, comme le prévoit la Constitution afghane, des élections présidentielle et parlementaires crédibles, inclusives et transparentes, permettant aux citoyens afghans répondant aux critères requis, hommes et femmes, de participer librement aux scrutins, sans ingérence intérieure ou extérieure, conformément à la loi.

Indicateurs :

- Établir, d'ici au début de 2013, un calendrier détaillé allant jusqu'en 2015 pour la préparation des élections et leurs dates; et
- Veiller à ce qu'une architecture électorale robuste soit mise au point de manière sûre, participative et transparente, permettant le bon déroulement des élections dans les délais prévus.

Gouvernance, respect de la légalité et droits de l'homme

Objectif : améliorer l'accès à la justice pour tous, en particulier les femmes, en veillant à ce que la Constitution et d'autres lois fondamentales soient appliquées promptement, avec équité et en toute transparence; veiller à ce que les femmes puissent pleinement jouir de leurs droits économiques, sociaux, civils, politiques et culturels; lutter contre la corruption, y compris en intensifiant la lutte contre les stupéfiants; et renforcer la capacité des institutions publiques.

Indicateurs :

- Garantir le respect des droits fondamentaux de tous les citoyens, en particulier des femmes et des enfants, et permettre à la Commission indépendante afghane des droits de l'homme et aux organisations de la société civile d'Afghanistan d'exercer leurs fonctions;

- Rendre compte annuellement de la mise en œuvre, avec la participation de la société civile, de la loi sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, notamment par la prestation de services aux victimes et par la répression des infractions, ainsi que de l'exécution du Plan d'action national pour les femmes; et
- Adopter et appliquer le cadre juridique pour la lutte contre la corruption, prévoyant notamment des déclarations annuelles de patrimoine par les hauts fonctionnaires, y compris ceux relevant des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire.

Intégrité des finances publiques et des opérations des banques commerciales

Objectif : améliorer l'intégrité de la gestion des finances publiques et du secteur des banques commerciales.

Indicateurs :

- Mettre en œuvre dans les délais prévus le programme du Gouvernement soutenu par le Fonds monétaire international; continuer à procéder au recouvrement des créances et à poursuivre les responsables de la crise de la Banque de Kaboul; et renforcer la supervision et les réformes du secteur bancaire par le biais de la banque Da Afghanistan;
- Mettre en œuvre le plan d'action concernant la gestion des finances publiques et améliorer de 20 % la gestion des fonds publics, telle que mesurée par l'évaluation des dépenses publiques et de la responsabilité financière, et porter à plus de 40 % l'indice de transparence des finances publiques mesurées par l'Initiative pour un budget ouvert; et
- Appliquer les recommandations du Groupe Asie/Pacifique sur le blanchiment de capitaux concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des actes de terrorisme.

Recettes publiques, exécution du budget et gouvernance infranationale

Objectif : améliorer le système de recouvrement des recettes fiscales du pays et la capacité des ministères de tutelle d'établir et d'exécuter des budgets responsables, tenant compte des besoins et des préférences au niveau local.

Indicateurs :

- Par le biais de systèmes douanier et fiscal plus efficaces, transparents et responsables, porter le ratio recettes fiscales sur PIB de 11 % à 15 % d'ici à 2016 et à 19 % d'ici à 2025;
- Améliorer l'exécution du budget de 75 % d'ici à 2017;
- Adopter un cadre juridique afin de préciser les rôles et attributions des organismes gouvernementaux aux niveaux du pays, des provinces et des districts, conformément à la politique de gouvernance infranationale de 2010; et
- Instaurer un processus de budgétisation au niveau des provinces qui prenne en compte les contributions des provinces à l'élaboration, par les ministères

compétents, des demandes de crédits, associé à un processus de planification au niveau des provinces qui reconnaisse aux conseils de province un rôle consultatif.

Croissance et développement inclusifs et durables

Objectif : parvenir à une croissance inclusive et durable, mettant l'accent sur le développement humain, la sécurité alimentaire, l'investissement privé, et les possibilités de travail décent et d'emploi, et améliorer le classement du pays suivant l'indicateur du développement humain.

Indicateurs :

- Assurer des allocations de ressources suffisantes permettant à l'Afghanistan d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement en matière de santé, d'égalité des sexes, d'éducation, d'environnement et de sécurité alimentaire, et utiliser les indicateurs desdits objectifs pour mesurer les progrès accomplis;
- Promouvoir un environnement propice au secteur privé, mesuré selon l'indice de la facilité de faire des affaires de la Banque mondiale, y compris en élaborant un cadre de développement des industries extractives régissant les richesses naturelles de l'Afghanistan par le biais d'un mécanisme responsable, efficace et transparent s'inspirant des pratiques optimales internationales, voire les surpassant;
- Encourager et soutenir les initiatives économiques régionales en mobilisant des investissements consentis dans le secteur agricole et des couloirs pour l'acheminement des ressources en tant que moteurs de la croissance, et créer des structures chargées des réseaux routier, ferroviaire et de l'aviation civile; et
- Prendre les mesures requises pour être en mesure d'entrer à l'Organisation mondiale du commerce d'ici à la fin de 2014.

Volonté de la communauté internationale d'améliorer l'efficacité de l'aide

12. Les participants réaffirment que, dans les années qui suivront la transition, le Gouvernement afghan aura des besoins financiers particuliers, importants et continus, quoiqu'en diminution, qui ne pourront être satisfaits par les recettes intérieures, comme l'ont estimé la Banque mondiale et le Gouvernement afghan lors des préparatifs de la Conférence de Tokyo. Pour aider à combler le déficit de financement du budget, la communauté internationale s'engage à soutenir financièrement le développement économique de l'Afghanistan tout au long de la décennie de la transformation. Dans ce contexte, la communauté internationale s'engage, au stade initial de la décennie, à verser plus de 16 milliards de dollars des États-Unis jusqu'en 2015 et à maintenir son soutien jusqu'en 2017 pratiquement aux mêmes niveaux que ceux de la dernière décennie, pour combler le déficit de financement budgétaire de l'Afghanistan, tel qu'estimé par la Banque mondiale et le Gouvernement afghan. La communauté internationale se félicite de la stratégie afghane et réaffirme qu'elle s'engage à aligner 80 % de l'aide sur les programmes prioritaires nationaux et à canaliser au moins 50 % de son aide au développement à travers le budget national du Gouvernement afghan, conformément aux communiqués de Londres et de Kaboul.

13. S'agissant du financement effectué par le biais de mécanismes d'incitation, les donateurs participants entendent porter à 10 % d'ici à 2014, et à 20 % d'ici au terme de la décennie de la transformation, la part de l'aide fournie par l'intermédiaire du programme d'incitation du Fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction de l'Afghanistan ou d'autres mécanismes, comme l'a demandé ou convenu le Gouvernement afghan. Les programmes d'incitation devraient tendre à fournir au Gouvernement afghan un financement budgétaire plus souple, associé à la réalisation d'objectifs de développement économique précis.

14. La communauté internationale s'engage à prendre des mesures concrètes pour améliorer la fourniture de l'aide, conformément aux principes de partenariat et d'efficacité de l'aide mondiale, et en conformité avec la politique de gestion de l'aide du Gouvernement afghan, qui doit être achevée et approuvée par le Conseil commun de coordination et de suivi d'ici à décembre 2012. L'alignement de l'aide des donateurs sur les priorités nationales de l'Afghanistan sera fonction des réalisations escomptées définies par le Gouvernement afghan dans les programmes prioritaires nationaux approuvés. Les donateurs entendent consulter le Gouvernement afghan pour déterminer les modalités de financement appropriées pour la mise en œuvre des priorités nationales afghanes. Le Gouvernement afghan pourra refuser tout financement au titre de l'aide qui ne serait pas suffisamment aligné sur ses priorités, aurait un faible taux de rendement ou présenterait des coûts de transaction élevés.

15. La communauté internationale s'efforcera de limiter la pratique de la sous-traitance dans tous les projets spécialisés ou à forte intensité de main-d'œuvre à un seul niveau vertical, afin de réduire les frais généraux et d'améliorer la transparence.

Modalités

16. Le Gouvernement afghan et la communauté internationale décident de créer un mécanisme afin de suivre l'exécution des indicateurs et des plans de travail par le biais d'une procédure d'examen établie, s'appuyant sur le processus du Conseil commun de coordination et de suivi. Le Gouvernement afghan, agissant par l'entremise du Ministère des finances et des autres ministères compétents, est tenu d'atteindre les indicateurs de gouvernance et de développement définis dans le Cadre de Tokyo. Les partenaires de développement doivent honorer les engagements en matière d'aide qu'ils ont pris dans la Déclaration et le Cadre de Tokyo.

17. Le Gouvernement afghan et la communauté internationale doivent mettre en œuvre le Cadre de Tokyo selon les modalités décrites ci-dessous. Ils doivent instaurer un processus de suivi transparent et régulier, s'appuyant sur un Processus de Kaboul revitalisé et sur les procédures du Conseil commun de coordination et de suivi, afin d'assumer la responsabilité mutuelle de la mise en œuvre de leurs engagements respectifs.

18. Le mécanisme se compose des trois éléments suivants :

- Les comités permanents et le Conseil commun de coordination et de suivi qui examineront régulièrement les progrès accomplis;
- Une réunion de hauts fonctionnaires se tiendra en 2013, puis tous les deux ans, pour examiner les progrès accomplis et, au besoin, d'actualiser les indicateurs; et

- Une réunion ministérielle prévue en 2014, puis tous les deux ans, pour examiner les progrès accomplis, actualiser les indicateurs, évaluer les besoins en ressources et renouveler les engagements pris à l'échelle internationale.

19. La première réunion au niveau ministériel sera présidée conjointement par l'Afghanistan et le Royaume-Uni.
